

Argent et islam... les agences pratiquant la finance islamique n'ont pas été détruites lors des émeutes

écrit par Jacques Lenormand | 29 juillet 2023



L'argent des musulmans

L'islam et l'argent

Certains vont m'accuser d'être défaitiste, de préparer le moment où la France aura basculé sous le pouvoir islamique, d'apprendre dès maintenant aux Français comment devenir de bons musulmans, de jouer le jeu des guerriers de l'islam. C'est le contraire ; j'alerte en informant, afin d'appeler chacun à combattre l'avancée de l'islam sur tous les fronts.

Aujourd'hui, une page sur la loi coranique concernant l'argent.

Le musulman n'est libre en rien. Tout ce qui constitue sa personne, son être, son existence, ses faits et gestes, jusqu'à ses pensées les plus intimes, son environnement, ses façons de vivre, sa nourriture et sa boisson, ses vêtements, ses heures de repos, sa sexualité, tout est prévu, et inscrit dans la loi (la sharia) que contient le coran. Il suffit au musulman de s'y référer et il sait qu'en suivant les indications il est dans le droit chemin. S'il hésite, il demande conseil à un imam ou à un cheik, spécialiste de l'interprétation du coran, et la réponse lui est donnée aussi sûre que si c'était Allah lui-même qui s'exprimait.

Le musulman croit (et doit impérativement croire, ce qui est à la base de la construction de l'islam) que le coran a été écrit dès la mort de Mahomet, qui serait survenue en 632. Le coran aurait alors été fini d'être rédigé conformément à sa dictée, qui dura 32 années (de 610 à 632), consistant à répéter ce que l'ange envoyé par Allah (le créateur de l'univers) avait pour mission de "révéler" à l'humanité par l'intermédiaire de ce saint homme (ou "prophète" ou "messenger") que fut Mahomet (ou Muhammad). Le musulman est donc certain de la continuité sans faille entre lui, le coran qu'il tient à la main et qu'il lit, Mahomet qui l'a dicté, l'ange qui l'a révélé, et Dieu qui impose sa loi aux humains qui sont ses créatures.

Sur le plan historique, le coran, nous le savons désormais (mais il est interdit aux musulmans d'adhérer à cette "révélation" des mécréants et qui sape toute la construction de leur précieux édifice), a été écrit par de nombreux rédacteurs sur une période d'environ deux siècles, depuis le milieu du 7^{ème} siècle, durant tout le 8^{ème}, avec débordement sur les premières décennies du 9^{ème}. Donc sans

lien avec le brave homme à demi judaïsé et christianisé (son mariage aurait été béni par un "prêtre", selon une source récemment découverte dans une inscription du 7^{ème} siècle), qui tenta de créer une petite communauté de croyants dans l'oasis de La Mecque entre 610 et 622, dont on ne sait quasiment rien et dont le nom même a été perdu (seul le surnom de "Digne de Louanges", *muhammad*, le désigne dans le coran).

Mais le coran s'est attaché avec constance et dans une construction littéraire obstinée, à créer un personnage de chef de guerre – appelé lui aussi Muhammad, de façon à tenter de confondre cette fiction avec l'énigmatique "homme de Dieu" de La Mecque. Les rédacteurs du coran ont donné à ce personnage littéraire les traits des chefs de guerre du 8^{ème} siècle, leurs choix politiques (gouverner "par la terreur"), leurs outrances (décapitations de masse, exogamie au fil des conquêtes militaires, y compris avec des enfants), leur racisme et antisémitisme, leurs fureurs de batailles, leur organisation de la société en armée, comme modèles à suivre désormais par tous les guerriers de l'islam.

Concernant l'argent, le musulman apprend dans le coran que tout appartient à Allah qui en confie ce qu'il veut et comme il le veut à qui il veut pour le faire fructifier. Et pour en faire un moyen d'entraide entre "frères" (un ciment de la communauté) et ainsi nourrir l'Oumma (la communauté des musulmans).

Une interdiction particulière, concernant l'argent, a obsédé les chefs de guerre lors de la rédaction du coran où ils l'ont répétée, serinée : celle de prêter à taux d'usure ("ribâ" en arabe). En islam, le prêteur et l'emprunteur doivent partager le risque de la fluctuation du taux de l'argent durant la durée du prêt : s'il y a perte, elle est partagée entre eux ; s'il y a gain, il est partagé.

Cela peut se comprendre, mais *pourquoi en avoir fait une des priorités de l'islam coranique* ? C'est simple, dès lors que l'on sait que le fonctionnement de l'islam est celui d'une armée. D'abord il est essentiel de pouvoir contrôler tout l'argent de l'Oumma puisque son organisation est financée par un cinquième du butin provenant des conquêtes. Par le coran nous apprenons que Muhammad (comprendons le calife et les chefs de l'époque de l'écriture du coran) prélevait vingt pour cent, soit un cinquième de tout butin ; le reste, les quatre-vingt pour cent restant, faisant la solde des guerriers de l'islam. **En condamnant les pratiques bancaires des mécréants, les califes obligeaient moralement leurs guerriers à déposer leurs liquidités dans une des "banques" islamiques de l'époque. En plus de ce contrôle des avoirs bancaires de l'Oumma, le système de partage des risques entretenait un esprit de corps entre "frères" dans l'armée qu'est l'islam.**

Le prêt à taux fixe est donc toujours interdit en musulmanie dont la loi a été fixée au 8^{ème} siècle pour des soudards arabes. Ainsi, le Livret A que nous avons en France, les Comptes Epargne rémunérés à taux fixe, les Comptes Epargne Logement et autres placements à taux fixes, sont "haram", illicites.

Dans les pays musulmans, les banques islamiques fonctionnent sur ce principe, portant souvent le nom de "Waqf" ou Wakouf. Cette appellation provient d'une magnifique ruse typiquement islamique et arabe. Pour éviter d'avoir à payer au califat des impôts sur le revenu foncier durant les 6 siècles de l'empire ottoman et du califat ottoman, les riches musulmans, dignitaires gouvernementaux compris tel que le vizir, maîtres de vastes régions et de domaines immenses, nababs du commerce devenus gros propriétaires fonciers, avaient imaginé ce montage : **comme on ne peut pas imposer Allah** (qui oserait le faire ?) il suffit de faire de **Lui** le propriétaire officiel des biens qu'on veut soustraire

au fisc. Comme **Lui et une mosquée c'est kifkif**, c'est la mosquée choisie par le nabab qui deviendra propriétaire du bien jusqu'alors imposé. Et, à la tête de la mosquée, en binôme avec l'officiant rémunéré par le génial montage (ou même par le califat) il suffit de nommer comme gérante une des femmes du gros propriétaire foncier, ou un de ses fils, ou un dévoué des plus fidèles, qui continuera, sous l'autorité et la supervision du vrai propriétaire, à gérer le bien en question avec le revenu le plus élevé possible, mais désormais échappant à l'impôt.

En effet, ce bien, devenu officiellement propriété d'Allah, sort du système fiscal et des livres comptables et échappe donc à l'impôt. Ni vu ni connu, j't'embrouille. Les pauvres continueront à payer pour faire fonctionner le pays (armée, police, routes, administrations, diplomatie, ...) mais les plus riches, qui ont inventé ce pieu système d'exonération en "donnant" toute leur richesse à Allah, s'exonèrent de tout impôt. C'est le principe du Waqf, du wakouf.

Le système du wakouf, génial dans sa conception digne des plus grands truands, déplorable dans son esprit mais typiquement islamique dans sa ruse et sa malhonnêteté envers le bien commun, un bien commun qui est généralement méprisé dans le monde arabe, a été à l'origine de tant d'abus et a causé tant de pertes de revenus aux caisses du califat qu'il a dû être revu et corrigé après quelques siècles de fonctionnement. Sans pour autant être supprimé, car ce serait enlever ses biens à **Allah à qui tout musulman a le droit de donner ce qu'il veut, comme le coran le stipule.** Ce droit de wakf a été à l'origine, entre autres nombreuses causes tout aussi "musulmanes" donc de pratiques mal bricolées, de l'appauvrissement et de l'effondrement de l'empire ottoman et du califat finalement supprimé en 1924. Mais il a survécu en Algérie (le wakouf désigne le bien et le revenu des mosquées) et dans le monde bancaire international lié à l'islam.

La plupart des banques des pays musulmans ou bien portent le nom de « Wakouf » ou bien portent encore aujourd'hui l'estampille ''Waqf'' de façon à rassurer leurs clients en leur évitant de commettre des péchés (au même titre que l'estampille ''halal'' les rassure sur la licéité de leur nourriture). Leur publicité est précise, c'est une copie conforme du texte coranique :

- Le revenu des investissements financiers de chaque client n'est pas fixé d'avance mais uniquement après l'exercice comptable et selon les résultats. La ''ribâ'' est donc évitée. La prise de risque est censée être partagée entre les clients et la banque (or jamais une banque ne partagera un déficit, une perte, sauf à perdre tous ses clients ! Mais la ruse islamique fonctionne à plein ! Tous les clients font semblant de croire que les pertes seront partagées s'il y avait perte financière un jour par incompétence des banquiers !)
- Aucun investissement de la banque n'est ''haram'', c'est-à-dire impliqué dans la production ou la vente d'alcool, de drogue, d'élevages porcins... (vaste blague ! Les interactions bancaires à l'échelle internationales font que les banques islamiques mélangent leurs capitaux à ceux de toutes les autres banques ! Mais les clients musulmans font semblant de ne pas le savoir et ne veulent pas le savoir. Les clients musulmans ayant appris à composer constamment avec le mensonge et l'hypocrisie : elles leur conviennent et ils en ont besoin comme d'oxygène pour respirer.)

En France, où les échanges d'argent entre la France et le Maghreb sont importants, de nombreux musulmans s'arrangent avec le Ciel en passant par des banques ''normales'' pas tout-à-fait halal. Et en espérant qu'elles passent toutes un jour, Inch'Allah !, sous la loi islamique.

Mais ces clients sont nombreux à être sollicités par des établissements bancaires estampillés ''waqf'' respectant les commandements de la sharia (tout au moins dans leur publicité). C'est que la finance islamique prend de l'ampleur, étant estimée à 1700 milliards d'euros d'actifs en 2020 à l'échelle mondiale avec une prévision visant les 2900 milliards d'euros.

On peut donc déjà trouver son bonheur dans l'une des 12 agences parisiennes de la **banque Chaabi**, qui est également présente « dans toutes les principales villes de France » et, bien entendu, en ligne sur le Net.

Les mauvais esprits, dont je fais partie, auront vite remarqué qu'aucune de ces 12 agences bancaires parisiennes de la banque Chaabi n'aura été attaquée et détruite par les émeutiers ''Kevin'' et ''Matteo'' lors des divers casses encouragés par la gauche de chaos. Ils ont l'émeute sélective.

En plus de Chaabi, on a aussi **Sunna Kapital**, dont le siège social est à Lille, qui travaille en ligne, et qui est spécialisée dans les transferts d'argent entre la France et le Maghreb. Transferts garantis halal.

On a aussi **First Union**, qui est basée à Paris et travaille en ligne. Elle garantit un ''investissement halal''.

Mais aussi la banque en ligne **570easi**, ''conforme à la morale ainsi qu'à la loi islamique''. Puisqu'elle le dit !

Al Baraka, qui doit porter chance.

Mizen, qui vous assure ''un compte halal sans ribâ et sans intérêt''

Laymoon, dont le nom qui fait référence à la déesse Lune ne m'inspire pas totalement confiance, mais qui défend aussi ses intérêts sur le marché de la finance islamique.



Tout cela participe du djihad, de la conquête. On voit cette conquête de la France se mettre en place sous nos yeux, s'étendre, s'étaler, devenir partie normale du paysage français. Les panneaux "halal" et les rayons halal se multiplient dans notre environnement. L'argent gagné en France (y compris en arnaquant les guichets d'aide sociale, de retraites, de Sécurité sociale) prend le chemin du bled grâce à une banque respectant la sharia. Tout est bien en place.

Au lieu de taxer lourdement, de façon significative ceux qui sont derrière toutes ces publicités pour l'islam, nos dirigeants n'y voient rien à redire.

Avant les prochaines élections, il nous faudra mettre clairement le sujet sur la table !